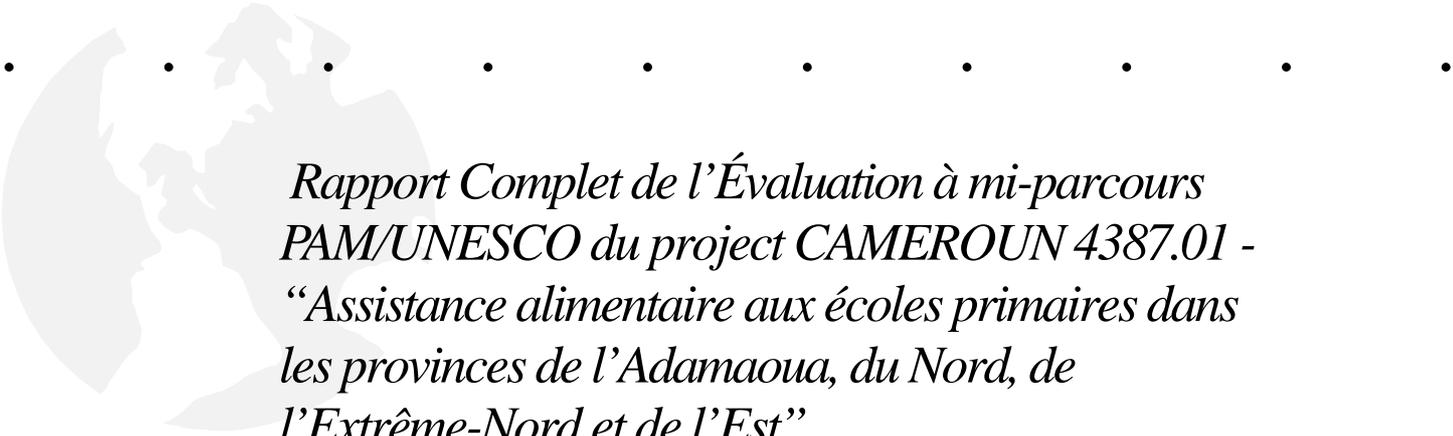




Programme Alimentaire Mondial

Un Rapport du Bureau de l'Évaluation



*Rapport Complet de l'Évaluation à mi-parcours
PAM/UNESCO du projet CAMEROUN 4387.01 -
"Assistance alimentaire aux écoles primaires dans
les provinces de l'Adamaoua, du Nord, de
l'Extrême-Nord et de l'Est"*

(2 – 18 mai 2001)

Rome, Juin 2001

Ref. OEDE/2001/07



Remerciements

La mission a séjourné au Cameroun du 2 au 28 mai 2001. Ce rapport a été préparé par le chef de mission sur la base du travail de la mission sur le terrain.

Dans tous les aspects de son travail, la mission a bénéficié d'un esprit ouvert, constructif et de coopération, tant de la part du Bureau local du PAM que des représentants du gouvernement. Au nom de l'équipe d'évaluation, l'auteur tient à remercier toutes les personnes ayant participé à la mise en oeuvre ou au travail de la mission, tant au Siège que sur le terrain, pour l'accueil et le soutien fourni à la mission.

Ce rapport reflète uniquement les opinions et réflexions de la mission et ne peut en aucun cas être considéré comme une prise de position officielle du PAM.

Composition de la Mission

- Mr. Julian Lefèvre, Chef de Mission, Bureau de l'évaluation, PAM/OEDE
- Mr. Jean-Pierre Silvereano-Velis, Consultant, UNESCO
- Mme Marguerite de Vos-Enkaoua, Consultante/Conseillère pédagogique



Abbréviations

APE	Association de parents d'élèves
BEPC	Brevet Elémentaire de Premier Cycle
CEPC	Certificat d'Etudes du Premier Cycle
CEII (CE2)	Cours Elémentaire II
CMI (CM1)	Cours Moyen 1
CMII (CM2)	Cours Moyen II
CP	Cycle Primaire
DDEN	Délégué départemental de l'Education Nationale
DPEN	Délégué provincial de l'Education Nationale
DPRD	Direction de la Prospective et de la Recherche Documentaire (du Ministère de l'Education Nationale)
ENIEG	Ecoles normales d'instituteurs de l'Enseignement Général
FMI	Fonds Monétaire International
IAEPM	Inspecteur d'Arrondissement de l'Enseignement Primaire et Maternel
IPPCEPMN	Inspecteur pédagogique provincial coordonnateur de l'enseignement primaire, maternel et normal
MINEDUC	Ministère de l'Education Nationale
PAS	Programmes d'Ajustement Structurels
PIB	Produit Intérieur Brut
PLA	Point de Livraison Avancé
Probatoire	Examen de fin de Première
SAPPS	Service des Affaires Sociales Post et Péri-Scolaires (du MINEDUC)
SIL	Section d'Initiation au langage (1ère classe de l'école primaire).
SSP	Schéma du Strategie de Pays (du PAM)
TBS	Taux brut de scolarisation
TIEM	Transport interne, entreposage et manutention
UCC	Unité Centrale de Coordination (du projet PAM)
UPC	Unité Provinciale de Coordination (du projet PAM)
VNU	Volontaire des Nations Unies



Table des Matières

1.	INTRODUCTION.....	1
2.	LE PROJET PAM CAMEROUN 4387.01	1
3.	CONTEXTE	2
3.1	Contexte général	2
3.2	Contexte éducatif.....	3
4.	SCOLARISATION	5
4.2	Effectifs.....	5
4.2	Cadre scolaire.....	6
5.	LIMITATION DE L'ÉVALUATION	8
6.	IMPACT DU PROJET SUR LA SCOLARITÉ.....	9
6.1	Inscriptions.....	9
6.2	Fréquentation.....	13
6.3	Performances	13
6.4	Effets non attendus	14
7.	LA GESTION DES CANTINES SCOLAIRES.....	14
7.1	Le rôle des APE.....	14
7.2	Apport des parents	15
8.	LE SYSTÈME LOGISTIQUE DU PROJET	16
9.	LA LIVRAISON DES VIVRES PAM ET LE TAUX D'UTILISATION	17
10	LE PANIER ALIMENTAIRE	17
11.	IMPACT SUR LES FEMMES ET LES JEUNES FILLES	18
12.	LE SUIVI DU PROJET	18
13.	CONCLUSIONS	19
14.	RECOMMANDATIONS	20

ANNEXES



1. INTRODUCTION

La présente mission avait pour objectifs principaux de répondre à la requête du Conseil d'administration du PAM pour une évaluation à mi-parcours du projet et de fournir un soutien programmatique à la préparation du nouveau Programme de Pays du Cameroun.

Plus particulièrement, la mission devait vérifier que le projet est en train d'atteindre ses objectifs immédiats tels qu'ils sont stipulés dans le document de projet :

- contribuer à améliorer la fréquentation des écoles primaires pour les enfants des zones défavorisées et à situation alimentaire précaire ;
- contribuer à accroître les capacités d'assimilation des élèves en leur apportant un complément alimentaire équilibré ;
- contribuer à relever les taux d'inscription et l'assiduité des filles de six à quatorze ans, dans les provinces ciblées par le projet.

La mission s'est déroulée à Yaoundé et dans l'intérieur du pays du 2 au 18 mai 2001. Après une journée de visites de courtoisie et de réunions de travail à Yaoundé, la mission s'est rendue sur le terrain et a passé dix jours dans les quatre provinces bénéficiaires, en visitant une vingtaine d'écoles primaires. A la fin de son séjour, la mission est retournée à Yaoundé pour quatre jours pour des réunions de travail supplémentaires, pour préparer un Aide Mémoire et le présenter aux responsables gouvernementaux et aux Bureaux Régional et du Pays du PAM.

2. LE PROJET PAM CAMEROUN 4387.01

L'assistance du PAM au Cameroun dans le secteur de l'éducation remonte à l'année 1973 avec le projet CMR 773 qui s'est terminé en 1991 après deux phases d'élargissement. Il a été suivi par le projet CMR 4387.00 « Alimentation scolaire en appui à la dimension sociale de l'Ajustement Structurel » qui a été opérationnel depuis 1992. Le projet CAM 4387.01, objet de la présente évaluation à mi-parcours, lui fait suite. Il vise à relever les taux d'inscription et d'assiduité des jeunes filles, recentrer les activités sur les provinces du Nord et de l'Est ; il préconise également la gestion et le financement de l'école par les communautés de base et réserve l'assistance du PAM au secteur primaire et aux zones rurales. Le projet cible en priorité les écoles des zones défavorisées dans quatre provinces (Adamaoua, Nord, Extrême-Nord et Est) où les taux de scolarisation sont sensiblement inférieurs à la moyenne nationale et dans lesquelles l'inscription et le maintien des filles à l'école sont très inférieurs au reste du pays.

Le projet a été approuvé par le Conseil d'Administration du PAM en mai 1998 pour une durée de quatre ans et a commencé au mois d'octobre 1998. En principe, il doit prendre fin au mois de juin 2002 (fin de l'année scolaire). Il a un coût total pour le PAM de 9,5 millions de dollars EU (coût ajusté). Le PAM s'est engagé à fournir, selon la disponibilité des dons et des produits, 18.223 tonnes de produits alimentaires (14.892 tonnes de céréales, 2.626 tonnes de légumineuses, 529 tonnes d'huile végétale et 176 tonnes de sel iodé). Un taux de TIEM de 57 dollars EU la tonne (chiffre moyen pour les quatre ans) est inclus dans le budget du projet PAM.



Le document de base prévoit un repas à midi pour une moyenne annuelle de 49.000 élèves et une ration sèche pour une moyenne annuelle de 16.000 filles dans les classes de CE2 au CM2 (trois dernières années de l'enseignement primaire).

Les fonctions de l'aide alimentaire fournies par le PAM sont ainsi résumées dans le document de projet :

- encouragement à la scolarisation et à l'assiduité pour les enfants des familles pauvres, et plus particulièrement ceux des zones éloignées des établissements scolaires ;
- complément nutritionnel pour les écoliers bénéficiaires ;
- motivation additionnelle pour les parents qui sauront que leurs enfants, en allant à l'école, auront une alimentation régulière ;
- transfert de revenu pour les parents qui maintiendront leurs filles à l'école les trois dernières années (compensation du manque à gagner dû à la non participation des jeunes filles aux travaux qui leur sont traditionnellement assignés) ;
- renforcement de l'engagement de la communauté grâce à sa participation directe à la cantine scolaire par l'entremise des comités de gestion de l'école et des associations de parents d'élèves.

3. CONTEXTE

3.1 Contexte général

Le Cameroun est classé parmi les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV). Avec un indice de 0,528, il se situe au 134^{ème} rang du classement établi par le PNUD selon l'indicateur de développement humain (IDH)¹. Il a donc reculé d'un rang par rapport au moment de la mission de préparation du projet (1997).

Jusqu'en 1985 l'économie camerounaise avait enregistré des taux de croissance moyens de l'ordre de 7%. A partir de 1986, elle a connu une baisse brutale des revenus d'exportation entraînant la dégradation de l'activité économique : en 1987, les taux de croissance sont devenus négatifs. Pour faire face à cette situation, le gouvernement a d'abord mis en œuvre une politique d'ajustement interne qui a très vite montré ses limites. La situation sociale s'est fortement détériorée, l'offre publique de services sociaux de base a été particulièrement affectée par les difficultés auxquelles l'État faisait alors face.

La crise économique a conduit le gouvernement à conclure différents programmes d'ajustement structurels (PAS) avec les institutions de Bretton Woods. En matière d'éducation, ceux-ci se sont notamment traduits par le gel du recrutement des enseignants du primaire dans la fonction publique, la fermeture des Écoles normales d'instituteurs de l'enseignement général (ENIEG) et une réduction des dépenses salariales en septembre 1993 de l'ordre de 60%. La part des dépenses non salariales (équipements, manuels scolaires, matériels didactiques, etc.) s'est située

¹ Rapport mondial sur le développement humain 2000.



autour de 5,9% en moyenne durant la période concernée et s'est révélée insuffisante pour faire face aux besoins des effectifs scolarisés.

Durant la même période, les dépenses publiques ordinaires pour l'enseignement primaire en pourcentage du PIB ont connu une évolution similaire : marquée par une chute brutale de l'ordre de 50% après 1993-94, avec une stabilisation (autour de 0,26%) pendant les années qui ont suivi. Cette évolution est sans doute liée à la dévaluation du franc CFA intervenue en 1994. Toutefois, l'effet induit par la dévaluation sur le PIB n'a pas affecté les budgets alloués à l'enseignement primaire : la stagnation des salaires a entraîné des départs massifs d'enseignants, conduisant à une dégradation des conditions d'enseignement, particulièrement accentuée dans les provinces de l'Adamaoua, de l'Est, du Nord et de l'Extrême-Nord.

Depuis les années 1995-1996, l'économie camerounaise est sortie timidement de la récession et a retrouvé la voie de la croissance. En 1997, les autorités camerounaises ont conclu un nouvel accord avec le Fonds monétaire international (FMI), au titre de la facilité d'ajustement structurel renforcée, en appui à son programme triennal économique et financier de réformes. Ce programme visait à mettre en place les conditions d'une croissance économique soutenue et d'un redressement durable des conditions de vie des populations. Après exécution satisfaisante de ce programme, les autorités entendent engager un nouveau programme axé sur la réduction de la pauvreté et la promotion d'une croissance forte et de qualité. C'est dans ce cadre que le gouvernement a entrepris d'élaborer une stratégie de l'éducation permettant d'assurer une offre d'éducation quantitativement et qualitativement suffisante et facilitant l'accès à l'école de tous les enfants, notamment ceux issus des familles pauvres ou défavorisées.

3.2 Contexte éducatif

Au cours de la décennie écoulée la politique éducative du Cameroun a été marquée par plusieurs grandes étapes :

En janvier 1991, à la suite de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous organisée à Jomtien (Thaïlande) en mars 1990 à l'initiative conjointe de la Banque mondiale, du PNUD, de l'UNESCO, de l'UNICEF, s'est tenue au Cameroun une **Table ronde sur l'éducation de base pour tous**. Elle a conduit à l'adoption de la Déclaration de politique générale d'éducation de base pour tous au Cameroun et à l'établissement d'un plan décennal 1991-2000 sur l'Éducation pour tous (EPT) dont les axes majeurs portaient sur :

- la refonte des programmes ;
- la formation initiale et continue des enseignants ;
- la construction et l'équipement des salles de classe ;
- la lutte contre les déperditions scolaires ;
- l'implication des collectivités locales dans le financement de l'enseignement primaire.

En mai 1995 se sont tenus les **États généraux de l'éducation**. Ils ont permis d'élaborer un large diagnostic de la situation de l'éducation, assorti de recommandations et d'un Plan d'action pour la mise en œuvre de ces dernières qui se donnaient pour principaux objectifs de :

- lutter contre l'exclusion scolaire ;
- réduire les inégalités d'origine géographique ;
- enrayer les obstacles à l'éducation des filles ;



- professionnaliser l'éducation.

En avril 1998 a été promulguée la **Nouvelle loi d'orientation de l'éducation au Cameroun** qui fait de l'éducation une grande priorité nationale, assurée par l'État et les partenaires privés, obligatoire au niveau primaire et consacrant le bilinguisme (anglais et français) à tous les niveaux d'enseignement.

Dans la perspective du Forum mondial sur l'éducation pour tous organisé à Dakar en avril 2000, un **Bilan de la décennie de l'éducation pour tous** au Cameroun a été réalisé. Quinze indicateurs sur 18 ont pu être calculés. Les trois autres n'ont pu l'être en raison de l'inexistence de données sur les âges des élèves et des informations sur l'éducation non formelle et la petite enfance.

En octobre 2000, dans le cadre de l'initiative en faveur des Pays pauvres très endettés (PPTE), le gouvernement a conclu un accord avec la Banque mondiale pour mettre en œuvre une **Politique sectorielle de l'éducation**. Celle-ci met en avant quatre priorités :

- l'universalisation de l'enseignement primaire ;
- l'amélioration de l'accès et de l'équité dans les autres niveaux d'enseignement ;
- l'amélioration de la qualité et de la pertinence des enseignements ;
- l'amélioration de la gestion et de la gouvernance.

Elle est basée sur six principes :

- réduire les disparités ;
- promouvoir un enseignement de qualité ;
- responsabiliser les communautés ;
- développer un partenariat multiforme et efficace ;
- renforcer la gestion déconcentrée/décentralisée ;
- maîtriser les coûts.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sectorielle de l'éducation, diverses mesures devaient être prises dont certaines sont d'ores et déjà entrées en vigueur, notamment :

- suppression des contributions exigibles des parents d'élèves pour les établissements publics de l'enseignement primaire (décret présidentiel de février 2000) ;
- programme d'investissement d'urgence pour la réfection et l'augmentation des salles de classe ;
- reprise du recrutement d'enseignants (année scolaire 2000-2001) ;
- nouveau statut des corps des personnels, réaménagement de la grille des salaires, nouvel organigramme du ministère de l'Éducation nationale (MINEDUC) ;
- révision de la politique du livre scolaire avec suppression du monopole privé et création d'un comité pour le choix des manuels (2000) ;
- mise en place des Conseils d'écoles (2001)

Sans faire mention de l'assistance du PAM, divers partenaires techniques et financiers coopèrent avec les autorités camerounaises dans le domaine de l'éducation :



- la Banque mondiale appuie la mise en place de la politique sectorielle et offre des possibilités de financement dans le cadre de l'initiative PPTE ;
- la Coopération française, dans le cadre de son programme PASECA, a soutenu la mise en place de pédagogies actives, la formation des encadreurs pédagogiques, et la création de centres de ressources. Son nouveau programme, en cours de préparation, sera orienté vers la formation initiale des enseignants ;
- l'UNESCO contribue au suivi de la mise en œuvre des politiques d'Éducation pour tous et soutient la sensibilisation en faveur de la scolarisation, particulièrement des filles, par l'usage des médias communautaires ;
- l'UNICEF a développé un programme d'éducation de base qui comprend deux projets, l'un visant l'éducation des filles (avec l'appui de la Norvège) et l'autre portant sur l'éducation non formelle, dans le cadre d'un accord de base de cinq ans (1998-2002) ;
- La Banque africaine pour le développement (BAD), la Banque islamique pour le développement (BID) et le Japon apportent leur soutien aux constructions scolaires, principalement à Douala, Yaoundé et dans les provinces du Centre, du Sud et de l'Ouest.
- diverses ONG internationales, notamment Plan International, et des associations camerounaises apportent également leur concours sur le terrain pour la réalisation d'infrastructures, la fourniture d'équipements, la formation, l'encadrement, etc.

Il n'existe pas actuellement de structure de coordination ou de concertation au niveau du gouvernement ou du MINEDUC. Toutes les discussions sont bilatérales.

4. SCOLARISATION

4.1 Effectifs

A l'image de la situation économique, les effectifs scolarisés dans l'enseignement primaire depuis le début des années 1990 ont été marqués par une double évolution, indiquée par le suivi du taux brut de scolarisation (TBS)² : une diminution depuis la fin des années 1980 (TBS = 95,6% en 1989-90) jusqu'au milieu de la dernière décennie (TBS = 72,9% en 1995-96), soit une baisse de 22 points en 7 ans ; une reprise progressive durant les années suivantes (TBS = 81,8% en 1998-1999), soit une augmentation de 5 points en 3 ans.

Cette dernière tendance a connu une accélération très spectaculaire à la rentrée scolaire 2000-2001 après l'annonce par le Président de la République en février 2000 de la suppression des contributions exigibles au titre de la scolarité (1.500 F CFA/an/par élève). On peut même à cet égard parler de véritable explosion scolaire. A titre d'exemple, la Délégation provinciale pour l'éducation (DPEN) de la province de l'Est estimait en mai 2001 que, sous l'effet de cette mesure, le taux d'inscription dans les écoles primaires aurait doublé pour l'année scolaire 2000-2001.

² L'absence globale de données sur la population scolarisable ne permet pas de calculer le taux net de scolarisation.



Cette évolution spectaculaire conduit à plusieurs observations relatives au projet :

- d'une part, il semblerait ainsi avéré que la faiblesse des revenus des parents affecte la scolarité de leurs enfants (ce qu'avait déjà démontré deux études de cas, dont l'une menée dans le département de la Vina, province de l'Adamaoua, où le projet intervient³). L'une des hypothèses du projet, selon laquelle l'aide alimentaire en constituant un transfert de revenu pour les parents, particulièrement pour les filles, favoriserait la scolarisation de leurs enfants, se trouverait donc vérifiée ;
- d'autre part, si elle se poursuit, l'augmentation massive des effectifs rendra plus difficile l'appréciation de l'impact de l'aide alimentaire du PAM sur la scolarisation des élèves, celui-ci risquant de se diluer à l'intérieur d'une tendance générale ;
- enfin, le bond dans la croissance des effectifs scolaires ne sera pas sans conséquence sur la gestion de l'aide alimentaire du PAM dont le nombre de bénéficiaires avait été établi selon une progression régulière au cours des quatre années du projet.

Les écarts entre les taux bruts de scolarisation sont très accentués entre les provinces. En 1998-1999, trois provinces sur les dix que compte le pays avaient un TBS légèrement supérieur à 50%. Il faut remarquer qu'il s'agit de trois des quatre provinces d'intervention du projet (Adamaoua 52,8%, Nord 54,9%, Extrême-Nord 51,9%). Cette même année, la province de l'Est, quatrième province ciblée par le projet, se situait au 6^{ème} rang de l'ensemble des provinces, avec un TBS de 82,7% légèrement supérieur à la moyenne nationale (81,8%).

La disparité entre les sexes est également très marquée selon les provinces. Mis à part le Littoral, les provinces les plus scolarisées ont un indice de parité proche de 1. Par contre, l'indice de parité dans les provinces de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord avoisine 0,50 et est parfois même inférieur (0,49 dans l'Extrême-Nord).

Il ressort de ce qui précède que le choix des trois provinces septentrionales comme bénéficiaires prioritaires du soutien du PAM ainsi que l'accent porté sur la scolarisation des filles sont pleinement justifiés compte tenu de leur situation scolaire par rapport à la moyenne nationale. Le choix de la province de l'Est s'avère moins évident. Toutefois, il est à noter que dans les zones rurales les plus défavorisées soutenues par le projet, les taux de scolarisation sont largement inférieurs à la moyenne nationale surtout en ce qui concerne les filles.

4.2 Cadre scolaire

L'augmentation brutale des effectifs scolarisés – qui n'était pas prévisible au moment de la formulation du projet – aura sans aucun doute des conséquences importantes sur la qualité de l'enseignement dispensé si elle n'est pas suivie de mesures d'accompagnement concernant les infrastructures, l'équipement, le matériel didactique et l'encadrement pédagogique.

Les visites effectuées par la mission dans 22 écoles sur les 444 actuellement sélectionnées par le projet (soit 5%) ont en effet confirmé ce que les diverses missions de suivi du projet n'ont pas cessé de constater : vétusté des infrastructures, pénurie de salles de classe et d'équipement (dans certaines écoles les enfants sont assis à même le sol ou sur des pierres), insuffisance voire

³ Cf. Rapport sur le développement humain 1998, PNUD, Yaoundé, 1998.



inexistence de matériel didactique et de matériel scolaire, insuffisance qualitative et quantitative des enseignants, cette dernière entraînant des effectifs pléthoriques particulièrement dans les classes du niveau 1 (SIL et CP) où le nombre des élèves dépasse parfois 150 (en 1999, le ratio maître/élèves était de 54 dans la province de l'Est et dépassait 70 dans les provinces septentrionales).⁴

Le problème de l'encadrement pédagogique apparaît particulièrement crucial. L'enseignement primaire est aujourd'hui assuré au Cameroun par trois types d'enseignants :

- des enseignants titulaires relevant de la fonction publique ;
- des instituteurs vacataires contractuels⁵ ;
- des « maîtres des parents » directement recrutés et indemnisés par les associations de parents d'élèves (APE).⁶

La répartition des diverses catégories d'enseignants intervenant dans l'enseignement primaire est très variable d'une école à l'autre. Toutefois, le nombre global des maîtres des parents se révèle très important. Il s'agit là d'un problème récurrent du système éducatif camerounais. En 1997, la mission de préparation du projet donnait l'exemple de la province du Nord qui comptait alors 1.817 maîtres titulaires (dont 218 du privé) et 1.336 maîtres des parents ou maîtres bénévoles sans aucune qualification. Pour l'année 1999-2000, l'Unité provinciale de coordination (UPC) du projet dans la province de l'Est soulignait que 48% des enseignants du primaire n'avaient aucune qualification professionnelle et que sur les 290 enseignants encadrant les écoles assistées par le PAM 53% relevaient de cette catégorie. En février 2001, de nouveau dans la province du Nord, la DPEN dénombrait officiellement 763 enseignants fonctionnaires pour 471 instituteurs vacataires et 780 maîtres des parents. Ces derniers représentaient donc 38,73% de l'encadrement de l'enseignement primaire. Ils représentaient 49% des enseignants dans l'ensemble des écoles visitées par la présente mission.

Le déficit global dans l'encadrement pédagogique du primaire était estimé à 12.000 instituteurs en 1995. Afin de contribuer à le résorber, en 2001 le gouvernement a décidé l'intégration dans la fonction publique d'un contingent de 1.700 instituteurs vacataires, le recrutement de 1.300 nouveaux instituteurs pour la rentrée scolaire 2000-2001 et de 1.800 en janvier 2001 (au titre de l'initiative PPTE). D'une part, ces mesures n'avaient pas encore été appliquées au moment de la présente mission ; d'autre part, l'intégration des instituteurs vacataires correspond à la régularisation administrative d'enseignants déjà en place et ne constitue donc pas un apport nouveau ; enfin, elles seront d'un effet relatif par rapport aux besoins : à titre d'exemple, les

⁴ Cf. la section 5 de l'Aide Mémoire de la présente mission : « Situation dans les écoles visitées ».

⁵ Les Écoles normales d'instituteurs (ENIEG) ont été rouvertes en 1995. Les enseignants ainsi formés n'ont pas de garantie d'emploi mais peuvent être recrutés en tant qu'instituteurs vacataires bénéficiant d'un contrat de 2 ans renouvelable 1 fois. La durée de leur formation varie de 1 à 3 ans suivant leur niveau d'études atteint (BEPC, Probatoire, Baccalauréat).

⁶ Les « maîtres des parents » n'ont pas d'autre formation professionnelle que celle reçue lors de l'organisation de journées pédagogiques organisées par les inspections d'arrondissement. Ils sont directement recrutés et pris en charge par les associations de parents d'élèves (APE). Le niveau d'études atteint par ces maîtres est très variable et peut aller de la fin du primaire (éventuellement sans réussite au CEPE) au baccalauréat. Leur rémunération, fixée de gré à gré, est également très variable d'une APE à l'autre (lors des visites de terrain, la mission a noté une fourchette d'indemnisation mensuelle allant de 5.000 à 15.000 FCFA) et peut être éventuellement complétée par des apports en nature (logement, champ, savon, etc.).



besoins en enseignants pour la seule province du Nord ont été évalués par la DPEN à 1.589 pour l'année scolaire 2000-2001.⁷

Les faiblesses actuelles de l'encadrement pédagogique tant des points de vue quantitatif que qualitatif, jointes aux insuffisances des infrastructures scolaires, de l'équipement et du matériel didactique mettent en jeu la qualité de l'enseignement dispensé et sont autant de limites à l'impact potentiel de l'assistance alimentaire du PAM sur les performances scolaires des élèves.

5. LES LIMITES DE L'ÉVALUATION

Conformément au Plan d'Opérations conclu entre le gouvernement et le PAM, le Ministère de l'Éducation Nationale (MINEDUC) est chargé de l'exécution et du suivi technique des réalisations du projet. Une structure de gestion du projet composée d'une Unité Centrale de Coordination (UCC) et de quatre Unités Provinciales de Coordination (UPC) a été mis en place.

Il existe de fait un double circuit parallèle de collecte, de transmission et d'analyse des données depuis la base jusqu'au niveau central. Dans le premier circuit les informations suivent la voie hiérarchique du MINEDUC ; dans le second, elles transitent au niveau provincial par le Secrétariat exécutif du Comité FAO/PAM pour parvenir au Secrétariat permanent FAO/PAM à Yaoundé.

Le système de suivi mis en place par le MINEDUC connaît d'importantes faiblesses liées à des choix organisationnels, à des contraintes logistiques et à des insuffisances dans le travail du personnel:

- Au niveau provincial, les données sont rassemblées et traitées par l'Inspecteur du service des affaires sociales post et périscolaires (SAPPS). Ce choix a été justifié par le fait que les cantines scolaires sont considérées comme des activités périscolaires. L'objectif pédagogique du projet aurait cependant dû conduire à associer l'Inspecteur pédagogique provincial coordonnateur de l'enseignement primaire maternel et normal (IPPCEPMN) au suivi du projet, celui-ci ayant normalement par sa fonction la maîtrise de l'ensemble des données scolaires de la province ;
- La faiblesse des moyens logistiques des Inspecteurs d'arrondissement (IAEPM) et des Délégués départementaux (DDEN) est souvent invoquée comme limitant les possibilités de suivi et nuisant à la bonne collecte des données. C'est ainsi que l'UPC de la province de l'Est n'était pas en mesure de présenter un rapport actualisé détaillé lors du passage de la présente mission. Le tableau réalisé par le SAPPS en mai 2001 ne comporte que des données statistiques exprimées en pourcentages et ne couvre que les deux dernières années d'exécution du projet. L'UPC de l'Adamaoua n'a pu établir son rapport que sur des données excessivement partielles : émanant de 2 départements sur les 5 que compte la province et de 10 arrondissements sur les 13 que comptent ces deux derniers départements ;

⁷ Cette estimation a été effectuée sur la base du ratio élèves/maître officiel de 1 enseignant pour 60 élèves. Dans les faits, ce ratio n'est pas respecté : par exemple, au début de l'année scolaire 2000-2001 il était de 141 élèves par maître dans la province du Nord, maîtres des parents non pris en compte. Il était de 104 en incluant ces derniers.



- Les compétences des fonctionnaires du MINEDUC impliqués dans le projet se révèlent très inégales selon les provinces où le projet est exécuté. C'est ainsi que l'UPC de l'Adamaoua a réalisé une analyse de l'impact pédagogique du projet de 1997-1998 à 1999-2000 inexploitable car fondée sur des données erronées, ce qui n'aurait pas dû échapper à la vigilance des analystes : dans le tableau présentant les données pour les écoles assistées par le PAM, les chiffres et pourcentages pour l'année 1998-1999 dans l'arrondissement de Belel ont été purement et simplement recopiés pour l'année suivante ; dans le tableau pour les écoles non assistées, toujours pour cet arrondissement, les mêmes chiffres ont été recopiés pour les trois années du suivi. Par ailleurs, certains indicateurs ne sont pas maîtrisés et conduisent à la présentation d'aberrations statistiques grossières.
- Même lorsque les données paraissent bien collectées et gérées de façon appropriée par l'informatique, un examen détaillé révèle des incohérences qui mettent en cause la fiabilité de l'ensemble et limitent les possibilités d'analyse. Ainsi, dans la province de Extrême-Nord l'effectif total des élèves bénéficiaires du projet pour l'année 2000-2001 n'est pas le même selon les tableaux statistiques présentés à la mission : 44.319 selon la liste de bénéficiaires proposée ; 43.571 selon la liste actualisée ; 39.547 pour le calcul du tonnage de denrées à délivrer. Ces différences peuvent éventuellement s'expliquer selon le moment où les données ont été recueillies, les parents inscrivant leurs enfants à l'école tout au long de l'année scolaire. Ces variations entre effectifs prévus et effectifs réels créent des difficultés pour la bonne gestion des denrées alimentaires fournies par le PAM, les prévisions étant arrêtées à la fin de l'année scolaire et ne correspondant pas nécessairement à la réalité des inscriptions au début de l'année suivante. Ces difficultés ont été particulièrement sensibles à la suite de la dernière rentrée scolaire, première année où la suppression des contributions exigibles a pris effet.
- L'estimation des performances scolaires des élèves, mesurées par la réussite aux compositions trimestrielles, est également fréquemment source d'erreurs.

La faiblesse dans la collecte et le traitement des données apparaît comme un problème récurrent signalé dès la préparation du projet. Il s'agit en fait d'une faiblesse affectant le pilotage et le suivi de l'ensemble du système éducatif camerounais.

Le suivi du projet par le MINEDUC se révèle très inégal selon les provinces bénéficiant de l'assistance alimentaire du PAM. La collecte de données parcellaires, voire erronées, entraîne une absence de fiabilité des synthèses qui ont été élaborées au niveau de certaines provinces (tout particulièrement l'Adamaoua et l'Est) puis transmises au niveau central. Cette défaillance constitue l'une des principales faiblesses dans l'exécution du projet. Un renforcement des capacités des personnels concernés semble donc encore nécessaire.

6. IMPACT DU PROJET SUR LA SCOLARITÉ

6.1 Inscriptions

Pour les raisons évoquées ci-dessus, une analyse statistique exhaustive de l'ensemble des données relatives à l'exécution du projet s'est révélée hors d'atteinte pour la présente mission. D'une part, comme mentionné précédemment, les données chiffrées communiquées par deux sur quatre des UPC sont soit incomplètes, soit erronées. D'autre part, suite à une réorganisation de



l'organigramme du MINEDUC, la Direction de l'Enseignement Primaire ne possède pas de dossier regroupant l'ensemble des données statistiques mises à jour pour ce niveau d'enseignement⁸. Ces contraintes limitent les possibilités de comparaison globale entre les écoles assistées par le projet PAM par rapport à l'ensemble des établissements scolaires du primaire.

Sur la base des données disponibles, on constate que les effectifs totaux des écoles assistées ont considérablement augmenté entre l'année scolaire 1997-98 et aujourd'hui dans les deux provinces les plus septentrionales :

- dans le Nord les effectifs sont passés de 12.459 en 1997-98 à 22.929 en 2000-2001 soit une augmentation de 84% ;
- dans l'Extrême-Nord les effectifs sont passés de 13.802 en 1997-98 à 44.055 en 2000-2001, soit une progression de 219% (effectifs plus que triplés) ;

Dans les deux autres provinces les résultats connus sont moins spectaculaires :

- progression de 15,73% dans l'Adamaoua en passant de 9.774 en 1998-99 à 11.311 en 1999-2000 ;
- progression de 10,53% sur un échantillon de 29% des écoles assistées dans l'Est dont les effectifs sont passés de 4.548 en 1998-99 à 5.027 en 1999-2000.

Dans les deux provinces où les comparaisons sont possibles, les chiffres font apparaître une très nette différence entre l'évolution du nombre des inscriptions dans les écoles assistées par le PAM et les autres :

Progression de l'ensemble des inscriptions de 1997-98 à 2000-2001

Province	Écoles non assistées	Écoles assistées
Nord	75,59%	84,04%
Extrême-Nord	111,65%	219,19%

La différence est encore plus marquée en ce qui concerne l'augmentation de la scolarisation des filles :

Progression des inscriptions selon le sexe de 1997-98 à 2000-2001

Province	Écoles non assistées		Écoles assistées	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Nord	70,60%	85,14%	74%	113,10%
Extrême-Nord	96,21%	147,67%	184,28%	312,27%

Pour les autres provinces il n'a malheureusement pas été possible d'effectuer des comparaisons en raison d'incohérences entre les statistiques selon les sources. Les visites de terrain effectuées par la mission ont cependant confirmé la tendance générale et permettent d'affirmer que l'assistance du PAM a eu un impact très important sur la scolarisation des élèves, tout

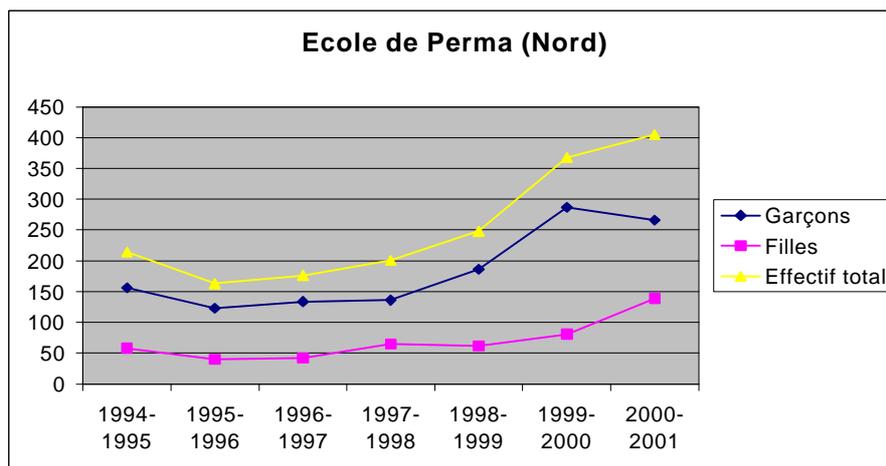
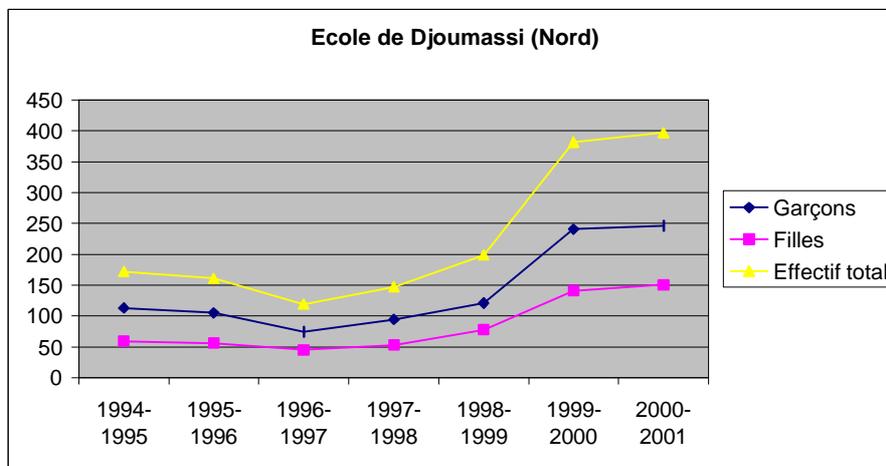
⁸ La Direction de la Prospective et de la Recherche Documentaire (DPRD) est désormais en charge des données statistiques du MINEDUC. Une collecte des données était en cours au moment de la présente mission, dont les résultats sont attendus pour juin 2001.



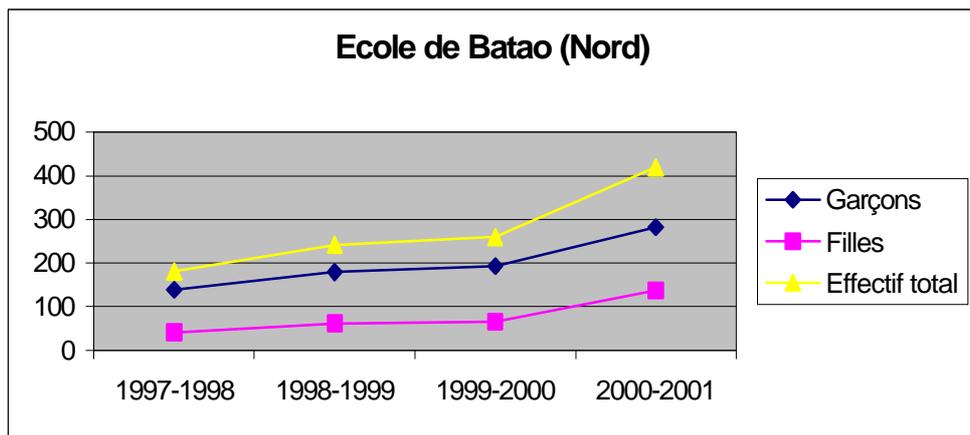
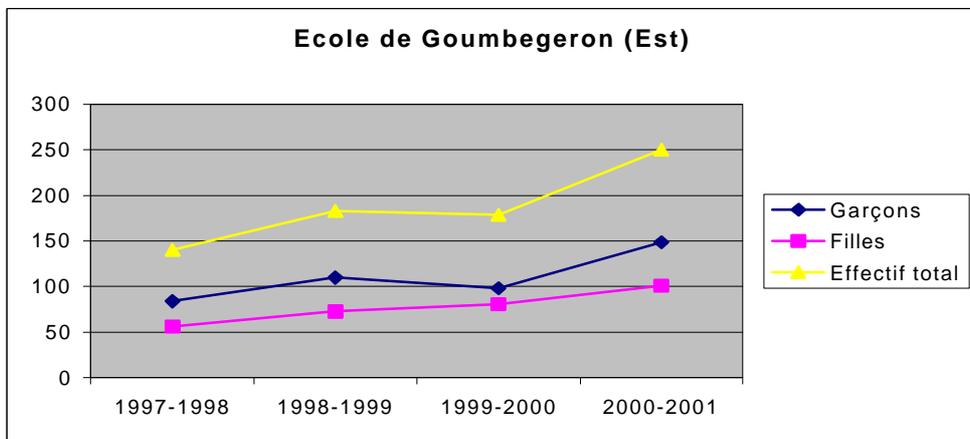
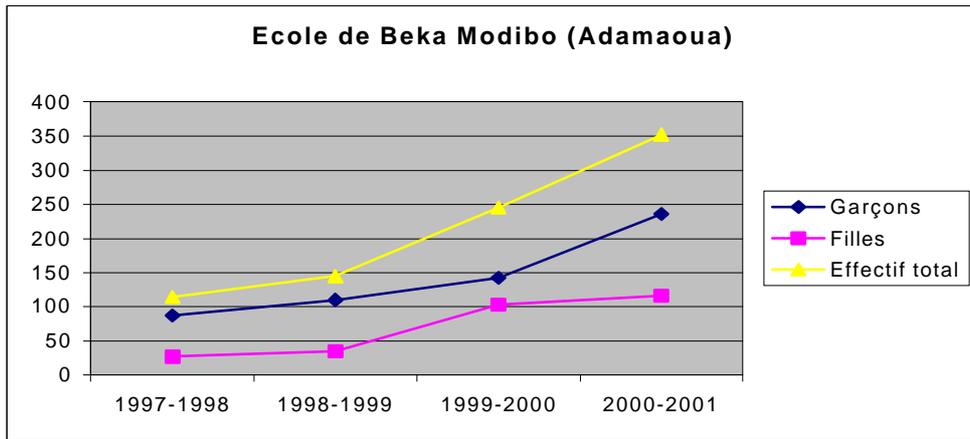
particulièrement sur les filles, indépendamment des effets induits par la suppression récente des contributions exigibles.

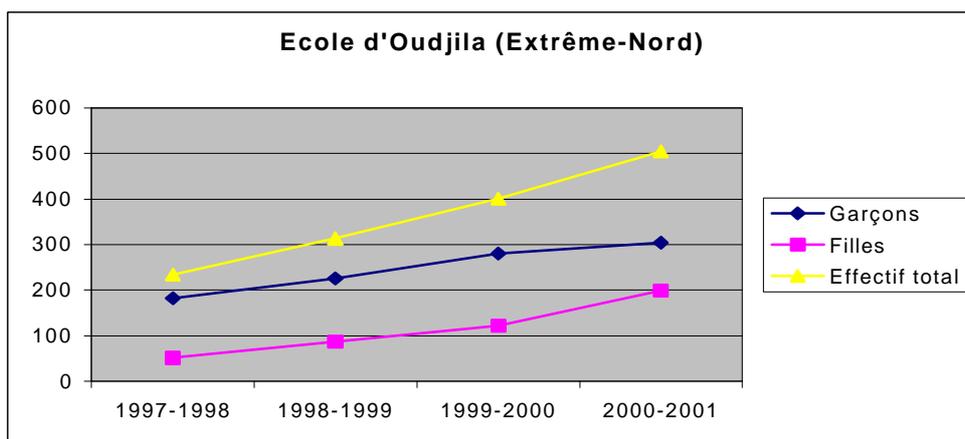
Dans toutes les écoles visitées par la mission les effectifs ont connu une augmentation importante depuis le début du projet PAM jusqu'à aujourd'hui, celle-ci étant plus marquée en pourcentage chez les filles. Sur l'ensemble des écoles où il a été possible de collecter les données depuis 1997-1998 jusqu'à 2000-2001, on constate que les effectifs ont quasiment doublé : progression de 93,97% au total, 89,43% pour les garçons et 105,98% pour les filles.

A titre d'exemple, les données sur les effectifs scolaires collectées par la Délégation départementale de la Bénoué (province du Nord) depuis l'année scolaire 1994-1995 permettent de mettre clairement en évidence l'impact de l'aide alimentaire du PAM dans les deux écoles où le projet intervient ; celle-ci est en effet très visible à partir de l'année de démarrage du projet :



Si l'augmentation des effectifs a été régulière pour l'ensemble des écoles, il apparaît cependant que dans certaines d'entre elles, elle a connu une accélération sensible à la dernière rentrée scolaire, avec une inflexion plus ou moins marquée selon les cas et selon le sexe, ce que montrent les quatre exemples suivants pris dans chacune des provinces d'intervention du projet :





6.2 Fréquentation

La fréquentation scolaire enregistre de très bons résultats avec des taux généralement supérieurs à 95%, aussi bien pour les garçons que pour les filles. Une comparaison généralisée des taux d'abandon entre les écoles assistées et les écoles non assistées n'est pas possible en l'état actuel des statistiques. Toutefois, des comparaisons effectuées sur des échantillons limités font apparaître que le taux d'abandon est faible dans les écoles assistées par le PAM (exemple de 5,32% dans l'arrondissement de Koza), voire tout à fait nul (province de l'Extrême-Nord), et qu'il est inférieur à celui des écoles non assistées (11,29% dans l'arrondissement de Koza susmentionné).

L'influence de la distribution des rations sèches aux filles de CE2, CM1, CM2 est difficile à estimer pour l'instant dans la mesure où la distribution exclusive de ces denrées à l'intention de ces bénéficiaires spécifiques n'a commencé qu'en 1999-2000 et qu'une connaissance précise et suivie de la répartition des élèves par sexe et par niveau scolaire n'est actuellement pas disponible. Afin d'évaluer l'impact des rations sèches distribuées aux filles fréquentant les trois dernières années du primaire, il est indispensable de pouvoir suivre un échantillon pendant la durée d'exécution du projet, avec une attention toute particulière au passage du CE1 au CE2, seuil apparemment fatidique en ce qui concerne l'abandon des filles, ce que les données actuellement recueillies ne permettent malheureusement pas.

6.3 Performances

Lorsqu'ils sont connus, les taux de rendement interne (réussite scolaire évaluée à partir des résultats aux compositions trimestrielles) se révèlent en constante augmentation dans les écoles assistées : de 48% en 1997-98 à 62% en 2000-2001 dans l'Extrême-Nord, par exemple. Ces taux apparaissent cependant très inégaux selon les provinces, et à travers les départements au sein d'une même province. Ils peuvent être meilleurs que ceux des écoles non assistées (60,47% contre 55,15% en 1998-99 et 82,62% contre 80% en 1999-2000 dans la province de l'Est) mais également inférieurs comme dans le Nord : 50,40% pour les écoles assistées contre 51,51% pour la province. Dans tous les cas, les UPC insistent sur le fait que les performances scolaires sont tributaires de nombreux facteurs notamment les structures d'accueil et l'effectif du corps enseignant.



Les taux de rendement externe (mesurés par la réussite au CEPE et la réussite au concours d'entrée en 6^{ème} de l'enseignement général ou en 1^{ère} année de l'enseignement technique) n'ont pu être examinés par la mission faute de données fiables et complètes. L'UPC de l'Adamaoua a d'ailleurs purement et simplement choisi d'écarter cet indicateur considérant par avance que « les taux de réussite externes [...] peuvent difficilement être expliqués par le simple apport de l'aide PAM ».

6.4 Effets non attendus

Lors des visites de terrain, la mission a constaté que l'attrait des écoles assistées par le PAM pouvait entraîner des effets non attendus:

- Il arrive fréquemment que des élèves quittent l'école où ils étaient initialement inscrits pour venir gonfler les effectifs déjà pléthoriques des écoles recevant l'aide alimentaire du PAM. A titre d'exemple, pour cette raison les effectifs de l'école de Grand Mboulaye (province de l'Est) ont triplé depuis le début du projet ; l'école de Badjengo (province du Nord) comptait 773 élèves en 2000-2001 contre 416 quatre ans plus tôt. Le directeur de l'école a indiqué à la mission que le succès de l'aide alimentaire du PAM dans son école menaçait d'entraîner la fermeture d'une « école des parents » voisine ;
- Certains directeurs d'écoles assistées par le PAM acceptent des « auditeurs libres » comme bénéficiaires de la cantine scolaire. Il s'agit d'enfants de 4 à 5 ans qui n'ont pas encore atteint l'âge scolaire. Sans qu'il soit possible de chiffrer précisément le nombre de ces enfants sur l'ensemble des écoles recevant l'aide du PAM, celui-ci peut se révéler important. Ainsi, dans la province de l'Extrême-Nord, à l'école de Madaka la mission a constaté la présence de quelque 40 de ces « auditeurs libres » pour 260 élèves inscrits et d'une cinquantaine pour 210 élèves inscrits à l'école de Ouro-Messere.

7. LA GESTION DES CANTINES SCOLAIRES

Les cantines scolaires fonctionnent bien dans les 20 écoles visitées. Elles sont toutes dotées

- d'une cuisine construite par l'APE (Association des parents d'élèves) ou par les membres de la communauté villageoise, où interviennent les femmes à l'exception d'une école de l'Extrême Nord (Talla Mokolo) où l'on trouve un cuisinier
- d'un local servant de magasin de stockage des denrées (construction spéciale, ou domicile personnel d'un membre du comité de gestion...)
- La distribution des denrées est dans l'ensemble correctement assurée, les repas bien préparés.

7.1 Le rôle des APE

- le président du comité de gestion de la cantine est en général le président de l'APE. Il travaille en collaboration avec le directeur de l'école. Les membres de ce comité remplacent le directeur en cas d'absence pour assurer le fonctionnement quotidien des cantines à l'exception d'une seule école visitée.
- Les APE sont sollicitées pour



- La construction des cantines
- La rétribution des maîtres bénévoles (un cas payé par la commune rurale dans l'Est)
- Le dédommagement des cuisinières bénévoles
- La réparation ou construction de salles de classe.

Les cotisations s'échelonnent entre 500 FCFA et 1800 FCFA par élève ou par famille et par an. Ces cotisations varient d'une école à l'autre, d'un arrondissement à l'autre selon le niveau de vie des communautés.

Nous constatons que les APE sont largement sollicitées et que si les contributions exigibles ont été supprimées par un décret ministériel, l'école n'est pas pour autant gratuite.

- Si les APE n'ont pas toutes le même fonctionnement, la mission a pu noter un intérêt croissant pour la vie de l'école de la part des parents d'élèves rencontrés au cours des visites depuis la mise en place du projet dans les écoles assistées.
- Le taux d'inscription étant en hausse, on peut supposer que les membres de l'APE jouent un rôle de sensibilisateurs auprès des familles.

7.2 Apport des parents

- Cet apport est variable selon l'implantation des écoles visitées, le regard porté sur l'école par les communautés, le dynamisme du président de l'APE et du directeur d'école, l'implication et la formation des chefs traditionnels. Tout ceci relevant de facteurs humains.
- L'apport complémentaire en denrées varie selon « la richesse agricole » de la communauté. Par exemple, l'apport sera plus financier (entre 50 FCFA et 100 FCFA par enfant (Nord et Extrême Nord) qu'en nature (autres provinces).
- La hausse des taux de fréquentation et de rétention des filles en particulier démontrerait que les parents envoient et maintiennent leurs enfants dans les écoles assistées.
- Ils approvisionnent les cantines en cas de rupture des stocks ou de retard dans les livraisons.
- Dans l'ensemble, la mission a pu constater une participation active des parents. Toutefois, les parents rencontrés étaient essentiellement des hommes, seules les femmes cuisinières ont été rencontrées à l'exception d'une école dans le Nord et de quelques écoles dans l'Est où des femmes assistaient à la réunion.

7.3 L'appropriation du projet par les communautés

Il semble prématuré de parler « d'appropriation » actuellement. Il ressort des échanges entre les membres de la mission et les différents intervenants du projet que si le PAM arrêtaient les distributions de denrées, il serait alors très difficile aux communautés de prendre la relève (2 écoles sur 20 ont répondu affirmativement).

Si des initiatives prises par les comités sont à encourager et à diffuser telles que :

- Création de jardins scolaires pour pallier les dépenses ou acheter des denrées complémentaires
 - Vente de produits pour alimenter les caisses des écoles allouées aux cantines
 - Collaboration étroite des différents partenaires notamment des chefs traditionnels
 - Ajustement des rations selon la disponibilité des stocks
- et dénotent une bonne compréhension des objectifs du projet et un début d'appropriation,



d'autres sont à déplorer telles que :

- Distribution des denrées sèches à toutes les filles scolarisées dans l'école
- Présence de jeunes enfants qui ne sont pas d'âge scolaire à la SIL (4 ans)
- Entière gestion des cantines par le directeur de l'école.

qui pourraient détourner le projet de ses objectifs.

8. LE SYSTÈME LOGISTIQUE DU PROJET

Les produits importés par le PAM arrivent au port de Douala. Un transitaire sélectionné par le PAM les transporte par chemin de fer au Point de Livraison Avancé (PLA) de Ngaoundéré (Province d'Adamaoua), pour ce qui concerne les vivres pour les trois provinces septentrionales. Il existe un magasin de stockage de 2.000 tonnes à Ngaoundéré, qui est bien géré par le Comité de Gestion FAO/PAM provincial. Une partie des vivres est transférée par camion aux provinces du Nord et de l'Extrême-Nord, où se trouvent les deux PLA de Garoua et Maroua (qui ont une capacité de stockage de 800 tonnes chacun). En ce qui concerne la province de l'Est le transitaire transporte les vivres PAM par camion au PLA de Bertoua, où le Comité de Gestion FAO/PAM prend en charge les vivres pour le transport secondaire.

Pour les trois provinces septentrionales, le PAM paie actuellement les frais de transport des PLA aux écoles, en contractant des transporteurs privés. Pour la province de l'Est le gouvernement organise et assume les frais de transport aux écoles. Pour cela le gouvernement bénéficie de la contribution antérieure de trois camions du PAM.

Depuis environ un an, le Comité de Gestion FAO/PAM prend en charge les frais de transport secondaires dans la province de l'Est et les frais de gestion, stockage, manutention etc. des quatre magasins de PLA. Le PAM prend en charge les frais de transport secondaires dans les trois autres provinces.

Sur les 57 dollars EU la tonne pour le TIEM, le PAM dépense actuellement environ 41 dollars EU la tonne pour le transport de Douala aux quatre PLA. Donc, il reste 16 dollars EU la tonne pour le transport secondaire. Actuellement, les frais de transport secondaire pour le PAM sont de 16 dollars la tonne dans la Province de l'Extrême-Nord, 21 dollars la tonne dans la Province du Nord et 32 dollars la tonne dans la Province de l'Adamaoua et augmentent de façon continue dans les trois provinces. Ceci est dû à une infrastructure médiocre dans les zones à desservir, un accroissement des coûts connexes (carburant, entretien etc.) et à la nouvelle politique de libéralisation du secteur des transports routiers fortement syndiqué. Cela signifie que le PAM pourrait faire face à des problèmes à moyen terme de financement pour les frais de transport dans les trois provinces du septentrion. Il semble que le PAM se soit ingéré dans le transport secondaire plus que prévu dans les documents de base – et ceci par souci d'efficacité dans les livraisons aux écoles.

En ce qui concerne la gestion des vivres PAM, dans l'ensemble des écoles visitées la gestion des vivres était assez bonne, dans le sens qu'elle faisait l'objet d'une attention adéquate de la part des communautés et des personnes responsables. La plupart des responsables ont été en mesure de donner des situations de stock précises et la mission a pu contrôler les fiches de stock, les rapports mensuels et trimestriels de la cantine et les bordereaux de livraison. Toutefois, la mission a noté une rupture de stock dans la plupart des écoles visitées – notamment à la rentrée (septembre-octobre 2000) et, souvent, au mois de février 2001. Ces ruptures de stock sont dues à des problèmes de transport pour la livraison à temps des vivres PAM aux écoles (du fait de la difficulté de mobiliser des transporteurs et de l'inaccessibilité des



routes en saison pluvieuse) et à la non disponibilité de certains aliments (p.e. sel iodé) pendant quelques mois.

9. LA LIVRAISON DES VIVRES PAM ET LE TAUX D'UTILISATION

Pendant les deux premières années du projet, il y a eu des retards assez importants dans la livraison et la distribution des aliments, dus principalement aux problèmes logistiques au niveau des provinces. Certaines écoles ciblées n'ont pas reçu du tout ou ont reçu peu d'aliments pendant les deux premières années. La situation s'est beaucoup améliorée pendant la troisième année du projet et on note, actuellement, une distribution qui atteint presque 100% des 444 écoles sélectionnées. A cause, en partie, de ces retards et problèmes pendant les deux premières années du projet, l'utilisation des produits PAM n'a pas atteint le niveau prévu dans les documents de base. En effet, l'utilisation au 30 juin 2001 est estimée à 9.449 tonnes (tous produits confondus), soit 52% du total alloué au projet (et 70% du taux d'utilisation prévu pour cette date).

Il faut noter, dans ce contexte, que la sous-utilisation des vivres est aussi due, en grande partie, au fait que l'inscription des filles dans les classes de CE2, CM1 et CM2 a été beaucoup plus faible que prévue dans les projections du projet (actuellement 6.764 filles, au lieu des 16.500 prévues pour la troisième année du projet – soit 41%). Dans les documents de base, les rations sèches comptaient pour 63% du total des produits (11.520 tonnes des 18.223 tonnes approuvées). D'autre part, les effectifs des cantines scolaires sont actuellement beaucoup plus élevés que prévus dans les documents de base (environ 92.000 au lieu de 50.000 pour la troisième année du projet), ce qui risque de poser un problème de ressources à plus long terme.

Néanmoins, vu la sous-utilisation des produits PAM jusqu'à ce jour, la mission prévoit que le projet actuel pourrait être prolongé d'une année de plus (c.a.d. jusqu'au mois de juin 2003) en y ajoutant les 1.058 tonnes de céréales des Etats Unis prévues dans le cadre de l'Initiative McGovern environ 290 tonnes d'huile végétale et 48 tonnes de sel iodé (dotation supplémentaire du PAM dans le cadre une révision budgétaire), si les effectifs des cantines scolaires sont plafonnés à 92.000 (chiffre actuel). Ce calcul est basé sur 92.000 élèves bénéficiaires de la cantine scolaire en 2001-02 et 2002-03, 10.000 bénéficiaires de rations sèches en 2001-02 et 12.000 bénéficiaires de rations sèches en 2002-03.

10. LE PANIER ALIMENTAIRE

Le panier alimentaire est composé de céréales (riz, farine de maïs), légumineuses (pois, haricots), huile végétale fortifiée à la vitamine A et le sel iodé. Jusqu'à ce jour, le riz (importé) compte pour 70% des céréales livrées au projet et la farine de maïs (achetée localement) pour 30%. En ce qui concerne les légumineuses, les pois verts et jaunes (importés) comptent pour 94% et les haricots (achetés localement) pour 6%. L'huile végétale est importée à 100%, alors que le sel iodé est acheté localement.

Selon plusieurs interlocuteurs (et les rapports de suivi du sous-bureau du PAM à Garoua dans la province du Nord) quoique le maïs soit un aliment de base dans plusieurs des provinces, la farine de maïs pose des problèmes pour les cantines scolaires, à cause de l'effort requis pour la remuer pendant la cuisson. La farine de maïs pose aussi des problèmes de conservation à moyenne terme. Donc, la farine de maïs (et le maïs en grain alloué dans le cadre de l'Initiative



McGovern) doit être utilisée de préférence pour les rations sèches données aux filles et le riz dans les cantines scolaires.

Pour les légumineuses, l'achat local ou régional de haricots (p.e. niébé ou haricots rouges) serait préférable à l'importation de pois verts ou jaunes, selon les disponibilités des fonds du PAM pour les achats et l'offre des produits sur les marchés locaux ou régionaux.

11. IMPACT SUR LES FEMMES ET LES JEUNES FILLES

La participation des femmes dans la gestion de la cantine est structurellement faible. Dans presque toutes les écoles visitées les femmes sont absentes des processus de décision et sont reléguées à des tâches secondaires.

En ce qui concerne l'inscription des filles, on note une hausse importante des effectifs pendant les trois dernières années. En 1999/2000 le nombre de filles a atteint 24.254 pour les quatre provinces, soit 31% du total de 77.096 enfants inscrits dans les écoles bénéficiaires du projet pour l'année.

Comme noté ci-dessus, le nombre de filles bénéficiaires de la ration sèche est beaucoup plus faible que prévu dans les documents de base (actuellement 6.764 au lieu de 16.500). Ceci est sans doute dû à une surestimation lors de la conception du projet.

12. LE SUIVI DU PROJET

En général, l'absence de coûts de soutien directs a considérablement limité le suivi du projet pendant les deux premières années. A titre d'exemples, le poste de VNU prévu à la formulation du projet n'a pas été pourvu, de même que l'étude de base n'a pas pu être menée. La mission d'évaluation a pu lire seulement quelques rapports de suivi pour cette période. Les choses se sont considérablement améliorées pendant la troisième année (2000-01) du projet en ce qui concerne le suivi par le Comité de Gestion FAO/PAM et le PAM lui-même. Ceci est dû, en partie, à l'allocation récente de trois voitures 4x4 aux Comités de Gestion FAO/PAM provinciaux du septentrion. (Le Comité de Gestion FAO/PAM de la Province de l'Est disposait déjà d'une voiture 4x4 fournie par le PAM à sa disposition). Pour le PAM l'intensification du suivi est due à l'allocation de fonds dans le cadre du don canadien pour l'amélioration de l'impact des projets PAM ("Impact Grant").

Le Sous-Bureau de Garoua (Province du Nord) est chargé du suivi journalier du projet, l'allocation des vivres PAM aux écoles (en étroite collaboration avec les contreparties) et la gestion des contrats pour le transport secondaire aux écoles dans les trois provinces septentrionales. Pour le suivi, il se sert d'un formulaire de suivi pendant les visites aux écoles. Ce formulaire récupère des renseignements sur le fonctionnement de la cantine scolaire, l'évolution des indicateurs pédagogiques, la gestion des vivres, le nombre de filles ayant reçu la ration sèche, les magasins de stockage, la participation/contribution des communautés, le fonctionnement du comité de gestion de la cantine et la présentation des rapports de suivi.

Néanmoins, les distances à parcourir dans les quatre provinces et les distances entre les provinces posent des problèmes de suivi dans toutes les écoles. Le personnel PAM réussit à visiter environ un tiers des écoles une fois par an. Le personnel du Comité de Gestion



FAO/PAM au niveau provincial peut visiter les écoles plus régulièrement (surtout lors des livraisons des vivres) mais ces visites ne sont pas toujours liées au suivi (plutôt à la gestion et la logistique du projet). Comme noté ailleurs, le personnel provincial du MINEDUC fait peu de missions de suivi sur le terrain, faute, principalement, de moyens de transport.

Pour améliorer le suivi du projet, le PAM doit établir une antenne dans la Province de l'Est. Cette province est la plus éloignée du Sous-Bureau du PAM, à Garoua, et pose des problèmes particuliers de suivi. L'antenne pourrait être gérée par un VNU international, soutenu par un Assistant national de Suivi et un chauffeur. En plus, vu le départ récent du Chargé de Programme international (chef du Sous-Bureau de Garoua), le Sous-Bureau doit être renforcé par le recrutement d'un Assistant national de Suivi.

13. CONCLUSIONS

Au vu des résultats présentés ci-dessus, et malgré les réserves concernant la fiabilité des données disponibles, il est possible d'affirmer que le projet est en voie d'atteindre pleinement deux des trois objectifs immédiats qui lui sont assignés :

- L'existence de cantines scolaires dans les écoles assistées par le PAM a largement contribué à augmenter la fréquentation des écoles primaires pour les enfants dans quatre provinces défavorisées ;
- L'appui du PAM a également permis de relever le taux d'inscription et l'assiduité des filles dans des écoles auxquelles, pour toutes sortes de raisons, elles avaient peu ou pas du tout accès jusqu'à présent.

On peut donc conclure que le projet a eu un impact important sur l'amélioration de l'accès à la scolarité, particulièrement des filles.

En raison de défaillances dans le suivi du projet par le MINEDUC, il n'a pas été possible de vérifier si le projet pouvait réaliser son troisième objectif à savoir améliorer les capacités d'acquisition des connaissances par les élèves grâce à l'apport d'un complément alimentaire équilibré. Même si quelques indications ont pu être relevées à ce sujet par la mission lors des visites de terrain, elles demeurent beaucoup trop parcellaires pour pouvoir en tirer un enseignement général pour l'ensemble du projet.

La mission souhaite souligner

- d'une part que, comme indiqué dans le manuel réalisé conjointement par le PAM, l'UNESCO et l'OMS⁹, qu'il n'existe pas de preuve formelle de l'existence d'un lien positif entre l'aide alimentaire apportée à l'école et l'amélioration des capacités d'acquisition des connaissances des élèves;
- d'autre part, que l'aide alimentaire fournie par le PAM n'est qu'un paramètre parmi de nombreux autres facteurs devant garantir une qualité de l'enseignement nécessaire à l'épanouissement des enfants. La faiblesse actuelle des structures d'accueil, de l'équipement didactique et de l'encadrement pédagogique au Cameroun sont autant de contraintes qui limitent l'impact éducatif potentiel du soutien du PAM.

⁹ Cf. *School Feeding Handbook*, WFP/UNESCO/WHO, Rome, 1999, p. 22 et 23.



14. RECOMMANDATIONS

La mission formule les recommandations suivantes:

a). Le projet actuel.

- Le MINEDUC doit veiller à ce que l'assistance du PAM soit renforcée par un appui plus soutenu au cadre scolaire des écoles bénéficiaires, faute de quoi le projet risque de ne pas atteindre son principal objectif qui est de nature éducative.
- Afin d'assurer un authentique suivi de l'exécution du projet et de mesurer son impact éducatif, le MINEDUC doit renforcer les capacités de ses agents participant à la structure de gestion, notamment en ce qui concerne la collecte et le traitement des données statistiques. Un appui pourrait être recherché auprès des différents partenaires techniques et financiers présents au Cameroun et intervenant dans ce domaine.
- L'Unité de Coordination Centrale et les Unités Provinciales du projet doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que seuls les bénéficiaires du projet (enfants scolarisés de 6 à 14 ans) bénéficient des denrées alimentaires du PAM au sein des cantines scolaires.
- Les Unités de Coordination Centrale et Provinciales doivent s'assurer que les directeurs d'école n'inscrivent pas dans les écoles assistées par le PAM des enfants qui pourraient normalement être inscrits dans une autre école, plus proche de leur lieu de résidence.
- Les Unités Provinciales de Coordination devront insister sur une participation active et soutenue de la communauté dans la gestion de la cantine.
- Vu l'augmentation massive des élèves dans les écoles assistées, il s'avère nécessaire de fixer dorénavant un plafond au nombre de bénéficiaires de la cantine.
- Par souci de réduire les frais de transport secondaire et de réduire l'effet de migration des écoles non-assistées, une plus grande concentration géographique des écoles assistées pourrait s'avérer nécessaire.
- Le PAM et les contreparties doivent assurer une participation plus active des femmes dans les APEs et dans les Comités de Gestion de la Cantine Scolaire.
- Le Bureau du PAM avec l'assistance du Conseiller Régional pour la Logistique doit réviser la matrice pour le transport interne, entreposage et manutention (TIEM). Cette exercice devra prendre en compte toutes les contraintes liées à l'accroissement des coûts de transport, ainsi que les ressources actuellement limitées du gouvernement qui l'empêchent d'assumer pleinement son rôle. Conséquemment, le PAM dans le cadre du future programme du pays et à la lumière de sa politique de désengagement veillera au respect de l'engagement du gouvernement tel que défini dans les documents de base.
- Le PAM doit établir une antenne à Bertoua pour améliorer le suivi dans la Province de l'Est. En plus, le recrutement d'un Assistant national supplémentaire pour le Bureau de Garoua serait souhaitable afin de renforcer le suivi dans les trois autres provinces.



- Les documents de base du projet actuel font mention de 180 jours pour l'année scolaire alors que, en réalité, le nombre de jours n'excède pas 165. Les calculs futurs des besoins en aide alimentaire doivent être basés sur un maximum de 165 jours par an.
- Le PAM doit s'assurer que le "Guide Pratique de Gestion des Cantines Scolaires" est distribué à toutes les écoles bénéficiaires, ce qui n'est pas actuellement le cas.

b). Le projet futur (élargissement dans le cadre du futur Programme de Pays).

(Note: Le Schéma de Stratégie de Pays (SSP) de mai 2000 prévoit l'élargissement du projet dans les quatre provinces).

- La priorité doit être donnée aux deux provinces septentrionales du Nord et de l'Extrême-Nord, vu leurs indicateurs socio-économiques nettement plus défavorables et leur situation alimentaire plus précaire. Pour ce qui concerne la province de l'Adamaoua, le faible taux de scolarisation (TBS de 52,8%) et les disparités marquées entre les filles et les garçons du point de vue scolarisation justifient l'assistance du PAM. Par ailleurs, dans le cadre du futur programme de pays le PAM, en collaboration avec le gouvernement, doit redéfinir ses politiques et stratégies en matière d'assistance alimentaire aux écoles primaires rurales de la province de l'Est.
- Etant donné que la ration sèche sert de transfert de revenu (et n'a pas d'objectif nutritionnel spécifique) le PAM pourrait limiter la ration sèche à 50 kilogrammes de céréales par trimestre.



Annexes



ANNEX I

Calendrier de la mission

Programme des rencontres et des visites de terrain du 2 au 18 mai 2001

- | | |
|-----------------|--|
| Mercredi 2 mai | • Arrivée de la mission à Yaoundé par vol AF 840 |
| Jeudi 3 mai | • Séance de travail avec le Représentant du PAM, M. Daly Belgasmy |
| | • Séance de travail avec l'Unité Centrale de Coordination (UCC) du projet CMR 4387.01 |
| | • Visite de courtoisie au Ministre de l'Éducation Nationale, M. Joseph Owona |
| | • Visite de courtoisie au Ministre de l'Agriculture, M. Zacharie Perevet, et au Secrétaire d'État à l'Agriculture, M. Aboubakary Abdoulaye |
| | • Séance de travail avec le Secrétariat permanent du Comité de Gestion FAO/PAM |
| Vendredi 4 mai | • Départ pour Bertoua, province de l'Est |
| | • Visite des écoles de Goumbejeron, Baka-Mayos, Letta, Grand Mboulaye, Daïguéré |
| | • Visite de courtoisie au Gouverneur de la province |
| Samedi 5 mai | • Séance de travail avec l'Unité Provinciale de Coordination à la Délégation Provinciale de l'Education Nationale |
| | • Départ pour Ngaoundéré, province de l'Adamaoua |
| Dimanche 6 mai | • Visite du magasin du Comité de Gestion FAO/PAM de Ngaoundéré |
| | • Entretien avec un transporteur privé |
| Lundi 7 mai | • Séance de travail avec l'Unité Provinciale de Coordination à la Délégation Provinciale de l'Education Nationale |
| | • Visite de courtoisie au Gouverneur de la Province |
| | • Visite des écoles de Tello, Idool, Beka Modibo, Bayara |
| Mardi 8 mai | • Départ pour Garoua, province du Nord |
| | • Visite de courtoisie au Gouverneur de la province |
| | • Visite des écoles de Djoumassi, Perma |
| | • Séance de travail avec l'Unité Provinciale de Coordination à la Délégation Provinciale de l'Education Nationale |
| Mercredi 9 mai | • Départ pour Maroua, province de l'Extrême-Nord |
| | • Visite des écoles de Guebaké, Badjengo, Batao, Boudva, Dahal |
| | • Visite de courtoisie au Gouverneur de la province |
| | • Séance de travail avec l'Unité Provinciale de Coordination à la Délégation Provinciale de l'Education Nationale |
| Jeudi 10 mai | • Visite des écoles de Madaka, Ouro-Messere, Yoldéo, Tala Mokolo, Oudjila |
| Vendredi 11 mai | • Départ pour Garoua |
| | • Séance de travail au sous-bureau du PAM |
| | • Préparation de l'Aide Mémoire |
| Samedi 12 mai | • Préparation de l'Aide Mémoire |
| Dimanche 13 mai | • Retour à Yaoundé par vol Cameroon Airlines UY 551 |



- | | |
|-----------------|--|
| Lundi 14 mai | <ul style="list-style-type: none">• Visite à la direction de l'enseignement primaire du MINEDUC• Visite au Directeur du bureau de l'UNESCO à Yaoundé, M. Cheikh Sy• Préparation de l'Aide Mémoire |
| Mardi 15 mai | <ul style="list-style-type: none">• Préparation de l'Aide Mémoire |
| Mercredi 16 mai | <ul style="list-style-type: none">• Séance de travail avec l'Unité Centrale de Coordination (UCC) du projet CMR 4387.01• Finalisation de l'Aide Mémoire |
| Jeudi 17 mai | <ul style="list-style-type: none">• Présentation des conclusions et recommandations de la mission au bureau du PAM• Visite à l'Administrateur du Programme Éducation de l'UNICEF• Présentation des conclusions et recommandations de la mission aux membres du gouvernement dans la salle de conférences du Ministère de l'Agriculture, M. Zacharie Pérevet, Ministre de l'Agriculture, M. Aboubakary Abdoulaye, Secrétaire d'État à l'Agriculture, Mme Adama Haman, Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale |
| Vendredi 18 mai | <ul style="list-style-type: none">• Départ pour Douala• Visite du magasin du Comité de Gestion FAO/PAM• Fin de la mission (soir) |



ANNEX II

Personnes rencontrées

Secrétariat permanent du Comité de gestion FAO/PAM

- M. Philip Moumié, SP
- M. Effandene Roger, SPA
- M. François Omende, Chef de la Direction des interventions du PAM (DIPAM)
- M. Paul Batzogo, DIPAM
- Mme Misté Madi, DIPAM

MINEDUC

- SEM Joseph Owona, ministre de l'Éducation nationale
- Mme Adama Haman, Secrétaire d'Etat à l'Éducation nationale
- Mme Alice Montheu, Sous-directeur au MINEDUC
- M. Daniel Mongue, Chef de Service de l'Enseignement primaire

MINAGRI

- SEM Zacharie Pérevet, ministre de l'Agriculture
- SEM Aboubakary Abdoulaye, secrétaire d'Etat à l'Agriculture

Est

- M. le Secrétaire Général de la province
- M. Amougou Effa, DPEN
- M. Paulin Zongo, Secrétaire exécutif FAO/PAM
- M. Alima, chef SAPPS
- M. Andeng Wendelin, Services des APPS

Adamaoua

- M. Bang, Chef des activités sociales auprès du Gouverneur
- M. René Ezo'o Ango, DPEN
- M. Paul Kengne, chef SAPPS
- M. Mgba Mbané Daniel, Secrétaire exécutif du CG/FAO/PAM
- M. Pierre Wache, transporteur privé

Nord

- M. Gounoko Haounaye, Gouverneur de la province
- M. Souley Daouda, DPEN par interim
- M. Symphorien Ngankam Kamga, IPPCEMPN
- M. Hamadou Bakoura, chef SAPPS
- M. Tchari Boulaïma, Secrétaire Exécutif du CG/FAO/PAM



Extrême-Nord

- M. Victor Yene Ossomba, Gouverneur de la province
- M. Abakaka Moussa, DNEN
- M. Zambo Benoit Benoît, Chef SAPPS
- M. Manga Daouda, Secrétaire Exécutif du CG/FAO/PAM

PAM

- M. Daly Belgasmi, Directeur Régional pour l'Afrique Centrale
- Mme Nicole Steyer-Chevallier, Conseiller Régional de Programmes pour l'Afrique Centrale
- Mme Miranda Sendé-Mohaman, Chargée de Programme, bureau auxiliaire de Garoua.
- Mme Charlotte Djandé, Assistant de liaison
- M. Collignon, Conseiller Régional pour la logistique



ANNEX III

Liste des documents consultés

Comité de gestion FAO/PAM

- Plan d'opérations conclu entre le gouvernement du Cameroun et le PAM relatif à l'assistance alimentaire aux écoles primaires de l'Adamaoua, du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'Est. Projet CMR 4387/01.
- Rapports trimestriels d'exécution du projet CMR 4387/01
- Rapports d'exécution du projet des cantines scolaires CMR 4387/01, année scolaire 1999-2000, Délégation Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale / Secrétariat Exécutif du Comité de Gestion pour l'assistance FAO/PAM / PAM (Bertoua, Garoua, Maroua, Ngaoundéré).

MINEDUC

- Education pour Tous : bilan à l'an 2000, Cameroun

PAM

- Projet de développement CAM 4387.01 « Assistance alimentaire aux écoles primaires dans les provinces de l'Adamaoua, du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'Est », WFP/EB.2/98/6-A/1, 3 mai 1998.
- Country Strategy Outline Cameroon, WFP/EB.2/2000/4/1, 3 avril 2000.
- Rapport d'exécution du projet des cantines scolaires, Provinces septentrionales (Adamaoua, Nord et Extrême-Nord) année scolaire 1999-2000, Garoua, août 2000.
- Évaluation du projet CMR 4387-01, septembre 1999.
- Rapport de mission Impact Grant, 1^{er} au 7 avril 2000.
- Mission de préparation du projet Cameroun 4387.1 « Alimentation scolaire », 24 novembre, 10 décembre 1997.
- Rapports de missions de suivi depuis avril 1998 jusqu'à avril 2001.

Unité Centrale de Coordination

- Guide pratique de gestion des cantines scolaires, septembre 2000.

Délégations provinciales de l'Éducation Nationale



- Données statistiques sur le projet CMR 4387-01. Bertoua, Garoua, Maroua, Ngaoundéré, mai 2001 ;

Divers

- Études socio-économiques régionales au Cameroun (cadre national, province de l'Adamaoua, province du Nord, province de l'Extrême-Nord), PNUD, Yaoundé, mai 1999.
- Programme Éducation de Base, Plan d'Action 2001, UNICEF, Yaoundé
- Rapport sur le développement humain 1998, la Pauvreté au Cameroun, PNUD, Yaoundé.
- Statistiques générales sur le système éducatif camerounais en 1999-2000, Rapport d'exploitation de l'enquête spéciale 1999/2000 du MINEDUC, Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (MINEFI), novembre 2000.
- School feeding Handbook, WFP/UNESCO/WHO, Rome, 1999.



ANNEX IV

TERMES DE REFERENCE **MISSION D'EVALUATION PROJET CAMEROON 4387.01**

Evaluation du projet de développement Cameroun 4387.01 **Assistance alimentaire aux écoles primaires dans les provinces de l'Adamaoua,** **Du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'Est du Cameroun.**

1. Contexte

Le Conseil d'administration du PAM a approuvé, en mai 1998, un projet d'assistance alimentaire aux écoles primaires du Cameroun pour un coût total pour le PAM de dollars EU 9.2 millions. Le projet durera quatre ans. Le Conseil d'administration a demandé qu'une évaluation à mi-parcours soit entreprise afin de juger si le projet était en train d'atteindre ses objectifs. Les membres du Conseil d'administration se souciaient du problème de la durabilité des cantines scolaires après que le projet aurait pris fin, le manque de financement gouvernemental pour les écoles et le manque d'instituteurs/trices dans certaines régions. Certains délégués ont porté attention sur les contraintes logistiques et le coût élevé du transport interne. Ils ont souligné que le projet avait besoin d'améliorations dans la gestion, la mise en oeuvre sur le terrain et la suivi. En plus, le gouvernement devrait montrer un engagement plus sérieux au projet.

2. Objectifs de la mission d'évaluation:

- Répondre à la requête du Conseil d'administration pour une évaluation du projet
- Fournir un soutien programmatique indispensable à la préparation du nouveau Programme de Pays du Cameroun. (Il est attendu que ce Programme pourrait inclure une assistance aux cantines scolaires).

La mission examinera si le projet a atteint ses objectifs principaux. Le document de projet de base cite trois objectifs immédiats:

- Contribuer à améliorer la fréquentation des écoles primaires pour les enfants des zones défavorisées et à situation alimentaire précaire;
- Contribuer à accroître les capacités d'assimilation des élèves en leur apportant un complément alimentaire équilibré;
- Contribuer à relever les taux d'inscription et d'assiduité des filles de six à 14 ans, dans les provinces ciblées par le projet.

3. Programme provisoire.

La mission aura lieu du 2 au 18 mai 2001. Le travail de la mission commencera le 3 mai dans le pays et terminera le 17 mai. Un programme provisoire a été préparé par le Bureau du PAM à Yaoundé. Les deux membres internationaux de la mission doivent arriver le mercredi 2 mai à Yaoundé et partir le vendredi 18 mai. La présentation des conclusions et recommandations de la mission aura lieu à Yaoundé le jeudi 17 mai. Il n'y aura pas de "de-briefing" au Siège du PAM à



Rome, vu le fait que la présentation des conclusions et recommandations sera faite au Bureau Régional de Yaoundé.

4. Composition de l'équipe.

- Chef d'équipe, fonctionnaire du Bureau d'Evaluation du PAM/Rome. Ancien Directeur de Pays du PAM (FRI des Comores, Ghana, Thaïlande, Vietnam), expert en programmes de développement et opérations d'urgence du PAM.
- Consultant international en matière d'éducation (récrité par l'UNESCO) - expert en éducation de base, information, communication et jeunesse. Expert en suivi et évaluation de projets auprès de diverses organisations internationales, y compris le PAM, l'UNESCO et l'UNICEF.
- Consultante nationale - Conseillère pédagogique inter-provinciale dans la composante "enseignement primaire" du programme d'Appui au Système Educatif Camerounais (PASECA). Institutrice spécialisée maître formateur/professeur des écoles.

5. Rapports de fin de mission.

La mission produira les rapports suivants:

- Aide-mémoire (max. cinq pages) pour les deux réunions de présentation de conclusions et recommandations (qui auront lieu le jeudi 17 mai).
- Rapport final (max. cinquante pages, y compris les chapitres "techniques" des deux consultants). Le brouillon de ce rapport doit être prêt avant la fin de la mission et la version finale avant la fin du mois de mai 2001.
- Sommaire exécutif pour le Conseil d'Administration du PAM (max. 5,000 mots). Le chef d'équipe (fonctionnaire du Bureau d'Evaluation du PAM) prendra en charge la préparation de ce rapport après son retour au Siège. Le premier brouillon de ce rapport sera disponible avant le 15 juin 2001 pour circulation pour commentaires. (Date limite du service de rédaction du PAM pour la version finale: 20 juillet 2001).

N.B. Le rapport sommaire sera soumis au Conseil d'Administration du PAM lors de sa troisième session ordinaire de l'année 2001, au mois d'octobre 2001.

6. Méthodes.

La mission travaillera de la manière suivante:

- Examen des documents de base (document de projet soumis au Conseil d'Administration lors de sa 2ème session ordinaire de mai 1998, Plan des Opérations, rapports trimestriels et de progrès etc.).
- Réunions et séances de travail préliminaires à Yaoundé avec le Représentant du PAM, les membres du Bureau PAM et les partenaires nationaux.
- Visites aux provinces - séances de travail avec les autorités au niveau des provinces, visites aux écoles bénéficiaires, magasins de stockage, réunions et entretiens avec les communautés bénéficiaires, comités des parents etc.
- Examen des documents au niveau provincial et aux écoles - surtout, examen des chiffres sur l'inscription et la participation des élèves, la livraison et l'utilisation des denrées du PAM.



- Retour à Yaoundé: Séances de travail avec le personnel du Bureau du PAM, les partenaires nationaux etc.; préparation de l'Aide-Mémoire et du brouillon du rapport final.

7. Documents à lire.

- Document Projet de Développement Cameroun 4387.01, soumis au Conseil d'Administration lors de sa 2ème session, mai 1998.
- Plan des Opérations pour le projet 4387.01
- Rapports trimestriels et de progrès (COPR) du Bureau du PAM à Yaoundé pour le projet.
- Autres rapports internes de suivi.
- Documents CCA/UNDAF du système des Nations Unies au Cameroun (si disponible).
- Rapports des Nations Unies, de la Banque Mondiale et autres sur la situation de l'économie générale et sur le secteur éducation au Cameroun.
- Rapports du PAM, de la FAO et autres sur la situation alimentaire au Cameroun.
- Rapports du PAM, de la FAO, de l'UNICEF, de l'OMS et autres sur la situation nutritionnelle au Cameroun.
- "School Feeding Handbook" produit par le PAM/UNESCO/UNICEF (Rome, 1999). Version anglaise (seulement) actuellement disponible.
- Document "Proposed Lessons on School Feeding distilled from a series of thirty WFP evaluation reports and other sources since 1990" (Bureau d'Evaluation du PAM, mars 2001).

TERMES DE REFERENCE DE CHAQUE MEMBRE DE L'EQUIPE

a) Le chef de mission (fonctionnaire du Bureau d'Evaluation) sera responsable pour:

Le travail de l'ensemble et la coordination du travail de l'équipe, la préparation de l'Aide-Mémoire, le rapport final et le Sommaire Executif pour le Conseil d'Administration du PAM.

Il se concentrera sur les aspects suivants du travail de la mission (voir le "Concept Paper"):

- Engagement du gouvernement.

- Comment est-ce que le projet s'insert dans la politique national du pays pour l'éducation de base?
- Le gouvernement a-t-il pu faire face à ses engagements, en ce qui concerne le recrutement des instituteurs/trices et l'apport des autres intrants? Le gouvernement a-t-il pu financer les augmentations annuelles du pourcentage des frais de TIEM?
- Le Comité de Gestion FAO/PAM a-t-il été efficace dans l'organisation du transport interne, entreposage et manutention? (La mission se penchera sur le rôle provisoire joué par le PAM dans la distribution secondaire).
- En plus du rôle du Comité de Gestion FAO/PAM, le chef de mission pourrait évaluer le rôle, les moyens et le fonctionnement du Ministère Technique (tant au niveau central que provincial), ce paramètre ayant une incidence sur le mécanisme de suivi-évaluation.



- Suivi-évaluation.
 - Les rapports du projet: utilité, étendue et précision. Qui utilise quels rapports et pour quelles décisions?
 - Conséquences liées à la non-disponibilité des DSC (fonds de gestion) depuis le démarrage du projet. (A la conception du projet, il était prévu l'allocation d'un budget spécifique pour mettre en place un système de suivi-évaluation qualitatif et quantitatif performant).
- Formulation du projet.
 - Les conséquences de la formulation du projet sur l'ensemble de la mise en oeuvre. (A titre d'exemple, les prévisions sur le nombre de bénéficiaires étaient incorrectes à l'origine, ce qui a eu une incidence critique sur certaines activités notamment sur la répartition des ressources entre les deux composantes du projet (cantines scolaires et rations sèches).

b) Le consultant international (expert UNESCO) se concentrera sur:

- La scolarisation.
 - Le taux de scolarisation des enfants dans les provinces ciblées. Le projet a-t-il contribué à une augmentation du taux de scolarité?
 - La capacité des enfants à mieux apprendre. Est-ce que le projet aide les enfants à mieux apprendre une fois à l'école? Les élèves participent-ils plus activement en classe et sont-ils plus alertes? Les résultats scolaires se sont-ils améliorés depuis le commencement du projet?
 - L'inscription et la fréquentation des enfants à l'école. Est-ce que celles-ci se sont améliorées suite à la mise en place du projet?
 - L'effet de l'aide alimentaire sur la rétention des filles des classes CE2, CM1 et CM2. Est-ce qu'il y a eu moins de retraits des filles de l'école et moins d'abandons? Combien de filles passent du CM2 au collège?
- La participation des filles.
 - La participation des filles à l'éducation de base. Ou et comment le projet a-t-il eu du succès dans l'augmentation du taux de participation des filles à 50 pourcent? Existe-t-il des chiffres qui pourraient montrer que les écoles qui avaient un taux de fréquentation de filles inférieur à 30 pourcent avant le commencement du projet ont été ciblées?
 - L'équilibre garçons/filles. Depuis octobre 1997, est-ce que l'on a pu mettre en évidence une amélioration de l'équilibre garçons/filles dans les régions ciblées et l'équilibre est-il maintenant comparable aux autres régions du pays?
- Suivi-évaluation.
 - Données ventilées par sexe: Les données sont-elles disponibles à tous les niveaux, afin de pouvoir arriver à des conclusions sur l'impact du projet?



- Les données de base ont-elles été établies au commencement du projet et ont-elles été suivies?

c) **Le consultant national** se concentrera sur:

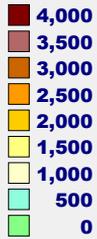
- Les critères de sélection.
 - Les critères de sélection. Est-ce que les régions choisies sont les plus vulnérables, du point de vue de la sécurité alimentaire des ménages? Est-ce que les écoles ont été choisies sur la base des critères prévus dans le document de base?
- L'approche participative.
 - S'il y a eu des activités participatives, quel en était l'objectif?
 - Est-ce qu'il y a une meilleure gestion des cantines par les associations des parents? Le regard des parents sur la scolarisation des enfants, des filles en particulier, a-t-il été modifié? Est-ce que l'implication des comités des parents a contribué à "provoquer" la prise de conscience des parents et des communautés villageoises sur la scolarisation?
 - Durabilité et "appropriation". La mission pourrait examiner la probabilité à moyen terme d'une relève éventuelle par les communautés (notion d'appropriation). Est-ce que les communautés ont absorbé l'idée que les cantines leur appartiennent? Auront-ils les moyens de continuer un programme de cantines scolaires avec leurs propres ressources?

A Dans tous les aspects de son travail, la mission a bénéficié d'un esprit ouvert, constructif et de coopération, tant de la part du Bureau local du PAM que des représentants du gouvernement. La mission tient à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont collaboré à cette évaluation.



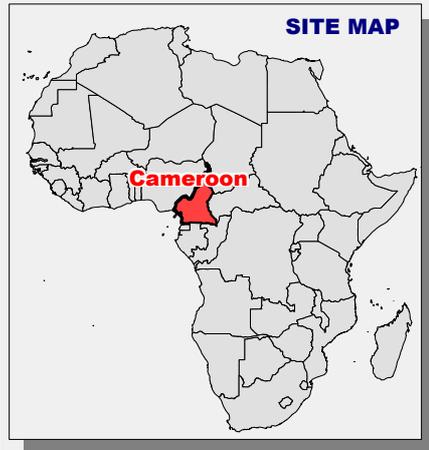
CAMEROON

Topography (metres a.s.l.)

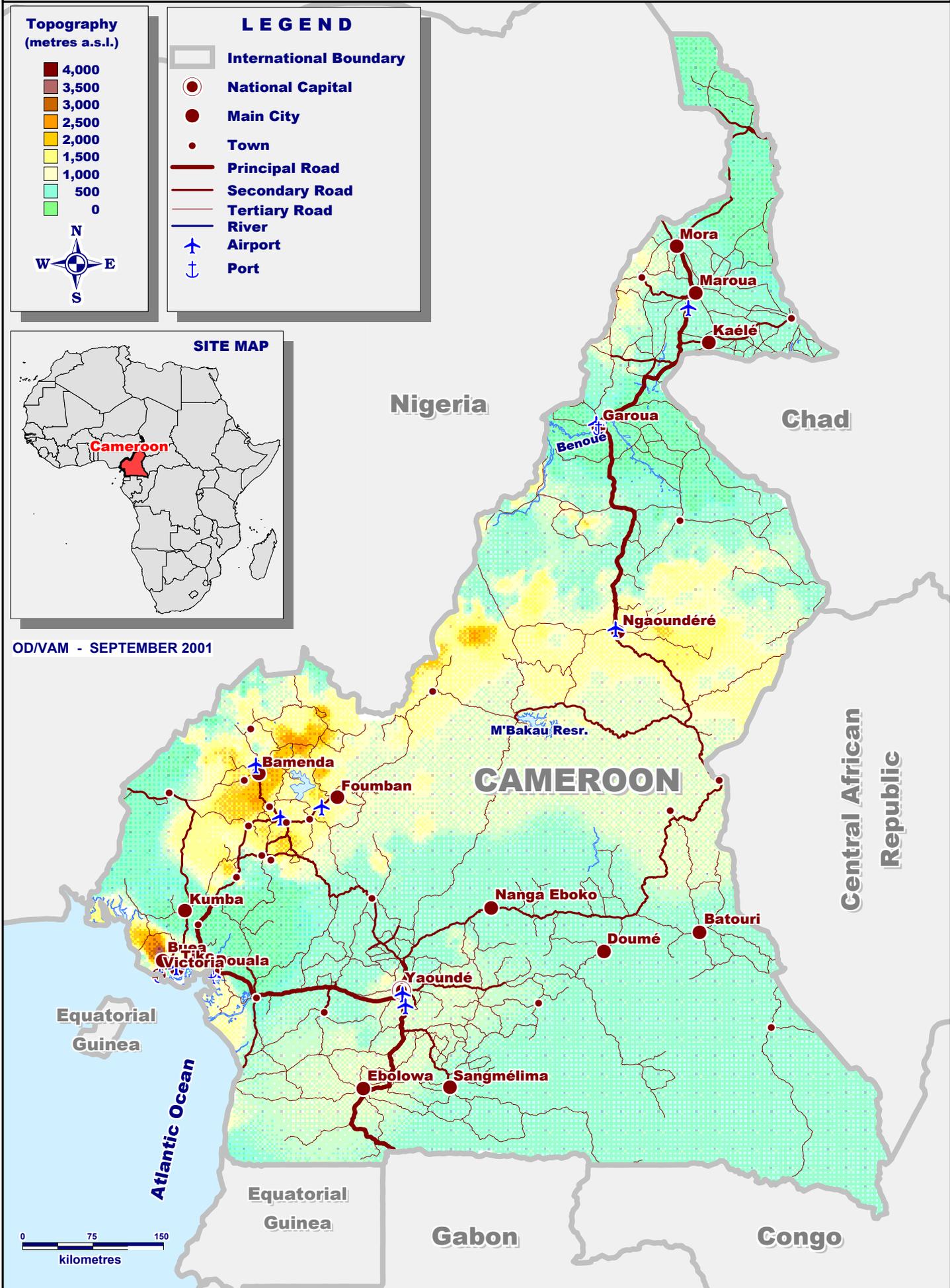


LEGEND

- International Boundary
- National Capital
- Main City
- Town
- Principal Road
- Secondary Road
- Tertiary Road
- River
- Airport
- Port



OD/VAM - SEPTEMBER 2001



The boundaries and names shown on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations